

NOTE DE PRESENTATION ANNEXEE AU BUDGET PRIMITIF 2017 DU BUDGET COMMUNAL

I- Dépenses de fonctionnement

Les dotations étant en baisse chaque année, la commune n'a d'autre choix que de revoir ses dépenses de fonctionnement à la baisse et opter pour des solutions d'économie.

Les charges à caractère général sont les dépenses où les économies les plus importantes sont prévues : - 8 025.00 €. Les postes impactés sont les suivants :

- Les dépenses d'électricité (compte 60612) : 6 200.00 € pour 2017. Cela est possible grâce au changement de luminaires en LED ;
- Les dépenses de carburant (compte 60622) avec une optimisation des déplacements du service technique : 3 000.00 € ;
- Les achats de fournitures d'entretien (compte 60631) : 1 000.00 € ;
- Fêtes et cérémonies (compte 6232) : 6 500.00 €.

Concernant les charges de personnel, même prévision. Cela est dû à la fin d'un contrat d'apprentissage en septembre dernier. Il n'y a pas de contrats à durée déterminées non plus. Le personnel se découpe de la façon suivante :

- Un personnel administratif (Temps Non Comple) ;
- Un personnel technique (Temps Complet) ;
- Un personnel de police municipale 5temps Non Complet).

Enfin, des dépenses sont à prévoir au compte 678 pour 40 583.00 €. A côté de cela, les dépenses restantes restent constantes par rapport à 2016.

II- Recettes d'exploitation

Les recettes de fonctionnement sont également en baisse.

Les impôts et taxes (chapitre 73) s'élèvent à 164 046.00 e pour 2017. Le taux des taxes directes locales est constant. Ils se répartissent ainsi :

- Taxe d'Habitation : 16.38 % ;
- Taxe Foncière (bâti) : 20.80 % ;
- Taxe Foncière (Non Bâti) : 46.18 % ;
- CFE : 18.94 €.

Les dotations et participations (chapitre 74) sont de 100 694.00 €.

Pour les recettes des chapitres 70, et 75, celles sont variables d'une année sur l'autre.

III- Dépenses d'investissement

Le déficit antérieur reporté s'élève à 13 202.00 €.

Les dépenses d'investissement prévues sont les suivantes :

- 35 200.00 € au compte 2152 ;
- 28 562.00 € au compte 21534 (restes à réaliser 2016 + 4 000.00 € prévus lors de la délibération spéciale des dépenses d'investissement) ;
- 5 200.00 € au compte 2158 ;
- 1 500.00 € au compte 2182.

Enfin, le remboursement en capital s'élève à 16 923.00 €.

IV- Recettes d'investissement

Les recettes d'investissement se résument ainsi :

- Les opérations d'ordre pour 9 463.00 € ;
- Les dotations pour 40 340.00 € ;
- Les subventions d'investissement pour 27 284.00 € ;
- Les emprunts pour 25 000.00 €.